



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 12 Décembre

DCS n°2022-25	
Date de convocation : Vendredi 2 décembre 2022	L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.
Délégués en exercice : 48	ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Paul-Roger GONTARD, M. Daniel BELLEGARDE, Mme Jeanine DRAY, M. Franck JOUSSELIN, M. Jacques DEMANSE, M. Michel DOUCENDE, M. Hervé BERENQUER, Mme Pascale BORIES, M. Michel TERRISSE, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, M. Marc GABRIEL, Mme Christine LANTHELME, Mme Florence GOURLOT
Titulaires : 19 Suppléants : 9 Absents non remplacés : 20	ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Cécile HELLE représentée par M. Claude NAHOUM M. Joël PEYRE représenté par M. Julien DE BENITO Mme Annick DUBOIS représentée par M. Jeanine FAVRE-SECOND M. Luc ROUSSELOT représenté par M. Michel BERARDO M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISHER M. Christian GROS représenté par M. Marc MOSSÉ M. Claude AVRIL représenté par M. Salvador TENZA M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN M. Fabrice LEAUNE représenté par Mme Julia EKINCI
Quorum : 25	
Votants : 28	

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Claude MOREL (excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Steve SOLER (excusé), M. Patrick SUISSE (excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Yvan BOURELLY (excusé), M. Joël GUIN (Excusé), Mme Nathalie LE GOFF (Excusée), M. Jean BERARD (Excusé), M. Jean Claude RUSCELLI (Excusé), M. Didier CARLE (Excusé), M. Stéphane GARCIA (Excusé), M. Christophe REYNIER-DUVAL (Excusé), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Nicolas PAGET (Excusé), M. Yann Bompard (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Pascal CROZET (Excusé), Mme Patricia LISPAL-GONDRAN (Excusée)

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Avis - dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation – PLU d'Orange – Déclaration de projet n°1



Rapporteure : Pascale Bories

Madame la rapporteure expose l'analyse du SCoT du Bassin de vie d'Avignon concernant la demande de dérogation d'ouverture à l'urbanisation formulée par la commune d'Orange auprès de la Préfecture dans le cadre de la déclaration de projet n°1 de son PLU

La demande de dérogation d'ouverture à l'urbanisation a pour objet d'ouvrir et adapter une zone 2AUet en 1AUet afin de réaliser l'écopôle touristique Saint Eutrope, axé sur une offre de service touristique notamment autour du vélo.

Ce projet d'ouverture à l'urbanisation a fait l'objet d'une analyse plus précise au regard des objectifs déclinés dans le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon, **annexée à la présente délibération.**

Madame la rapporteure précise qu'un avis favorable assorti de remarques avait déjà été rendu par le SMBVA dans le cadre de la réunion d'examen conjoint PPA qui s'est déroulée le 22 septembre 2022, pour la procédure de déclaration de projet n°1.

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.142-5,

Vu la délibération n°2011-30 du 16 décembre 2011 approuvant le Schéma de Cohérence Territorial du Bassin de Vie d'Avignon

Vu la délibération n°2019-42 du 9 décembre 2019 arrêtant le projet de révision du Schéma de Cohérence Territorial du Bassin de Vie d'Avignon

Considérant que le SMBVA a rendu un avis favorable assorti de remarques dans le cadre de la réunion d'examen conjoint PPA du 22 septembre 2022.

Considérant que le Bureau Syndical, réuni le Lundi 28 novembre 2022, a émis un avis favorable et a fait part de quelques remarques.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée.

Après avoir entendu la rapporteure,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les termes de la contribution relative à l'analyse du projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUet du PLU d'Orange, annexé à la présente délibération
- **EMET un avis favorable** sur le projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU, assorti des recommandations suivantes :
 - o Compléter le dossier en faisant apparaître de manière plus explicite la connexion du quartier de l'écopôle Saint Eutrope dans le réseau cyclable/piéton de la commune, de l'intercommunalité et avec les grands axes que représentent la Via Rhona et Via Venaissia.
 - o Nuancer l'utilisation du terme de « limitation de la consommation de l'espace » concernant ce projet.

La délibération est adoptée.



Vote du Comité :

- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY

La Présidente
Pascale BORIES



Acte affiché le 15/12/2022

